



16ème législature

Question N° : 6141	De Mme Edwige Diaz (Rassemblement National - Gironde)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique >ordre public	Tête d'analyse >Extinction Rébellion : À quand une réaction du ministère ?	Analyse > Extinction Rébellion : À quand une réaction du ministère ?.
Question publiée au JO le : 07/03/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Edwige Diaz interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le nombre croissant de délits commis par l'association Extinction Rébellion. Cette association, qui existe dans plusieurs pays et qui a monté une branche française en 2019, a multiplié les dégradations et manifestations particulièrement violentes ces derniers mois. Début février 2023, dans une dizaine de villes, des activistes ont commis, de façon concertée, en bande organisée et avec préméditation, des dégradations contre des distributeurs et des agences bancaires et s'en sont félicités sur leur site internet. Ces actes mettent en danger le quotidien des Français ainsi que leur accès à des services de proximité. Enfin, il faut garder à l'esprit que ces organisations se sont progressivement radicalisées depuis de nombreuses années et que, sans contrôle de l'État, elles tendent à gravir les échelons de la violence. Ainsi, des militants de l'association Extinction Rébellion sont allés jusqu'à faire irruption dans l'hémicycle du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en pleine séance plénière, le lundi 27 février 2023. Elle l'interroge ainsi sur ses intentions quant à une possible dissolution de cette association, ou bien quant à l'engagement de poursuites contre ses membres.